



■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Education, sport et loisirs »

Conseil municipal du 10 décembre 2020  
Séance du 17 novembre 2020

## 22 Associations - subventions de fonctionnement et sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, MM BROCHOT, DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM CABARET, MARTIN, Mme TALL, M. PERRIN, Mme ELONGUERT, M. LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme ALKAYA	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	M. DEME
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SAKHO	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme TALL
M. AÏT MESSAOUD	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. PERRIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. LUCAS
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme JACQUEMART
M. KA	Pouvoir à :	M. NACHITE
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Date de la convocation : 04/12/2020

■ Rapport de présentation :

Monsieur Karim BOUKHACHBA, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par la ville de Creil, il vous est proposé de subventionner les associations suivantes :

Association	Subvention de fonctionnement	Subvention sur projet
SOLIDARITE SANS PAPIERS	-	450,00 €
POUR NOUS ENFANTS	500,00 €	-
CREONS LA COOP	-	300,00 €
YOGA ET HARMONIE	-	200,00 €
MOULIN A VENT	-	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>500,00 €</b>	<b>1 100,00 €</b>

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
 Vu l'avis de la commission « Education, sport et loisirs » en date du 17 novembre 2020,  
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **38** Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver l'attribution des subventions sur projet et fonctionnement ci-dessous :

Association	Subvention de fonctionnement	Subvention sur projet
SOLIDARITE SANS PAPIERS	-	450,00 €
POUR NOUS ENFANTS	500,00 €	-
CREONS LA COOP	-	300,00 €
YOGA ET HARMONIE	-	200,00 €
MOULIN A VENT	-	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>500,00 €</b>	<b>1 100,00 €</b>

**Article 2** : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville, sur le compte n°6574/025/CB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage : **11 DEC. 2020**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **17 DEC. 2020**

et publication ou notification le **17 DEC. 2020**

affiché le **11 DEC. 2020**

CREIL, le **17 DEC. 2020**

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE